Gouvernement du Québec

Décret 1645-2024, 20 novembre 2024

CONCERNANT l'approbation de l'Entente concernant le financement du projet d'expérimentation concernant la solution de gestion des transplantations et des dons d'organes vivants entre le gouvernement du Québec et Inforoute Santé du Canada inc.

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et Inforoute Santé du Canada inc. souhaitent conclure l'Entente concernant le financement du projet d'expérimentation concernant la solution de gestion des transplantations et des dons d'organes vivants;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 10 de la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux (chapitre M-19.2), le ministre de la Santé peut, conformément à la loi, conclure des ententes avec tout gouvernement, l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation pour l'application de cette loi ou d'une autre loi relevant de sa compétence;

ATTENDU QUE l'Entente concernant le financement du projet d'expérimentation concernant la solution de gestion des transplantations et des dons d'organes vivants constitue une entente intergouvernementale canadienne au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30);

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.8 de cette loi, les ententes intergouvernementales canadiennes doivent, pour être valides, être approuvées par le gouvernement et être signées par le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE soit approuvée l'Entente concernant le financement du projet d'expérimentation concernant la solution de gestion des transplantations et des dons d'organes vivants entre le gouvernement du Québec et Inforoute Santé du Canada inc., laquelle sera substantiellement conforme au projet d'entente joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

84509

© Éditeur officiel du Québec, 2024